



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° P-21-41

ARRÊTÉ

Brevet National 2021 des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Somme

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2000-0825 du 28 août 2000 relatif à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers et portant organisation du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers modifié par le Décret n°2002-1480 du 20 décembre 2002 ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu le décret du 3 octobre 2019 nommant Monsieur Antoine Planquette, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Antoine Planquette, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2019 portant habilitation à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Somme (ADJSP 80) pour les formations aux Jeunes Sapeurs-Pompiers ;

Vu le Guide National de Formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de sapeurs-pompiers de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les dates des épreuves du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers pour le département de la Somme sont fixées aux samedis 22 mai, 29 mai, 5 juin, 12 juin et 19 juin 2021. Le jury constitué conformément à l'article 2 ci-dessous, sera réuni le 23 juin 2021.

Article 2. – Les membres du jury présidé par Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant, sont désignés ainsi qu'il suit :

- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant ;
- Le Médecin-Chef du Service Départemental Incendie et de Secours ou son représentant ;
- Le Président de l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers ou son représentant ;
- Le Lieutenant Dominique OUARDJANI , Officier de Sapeurs-Pompiers Professionnels ;
- Le Lieutenant Franck BLERY , Officier de Sapeurs-Pompiers Volontaires ;
- L'Adjudant-chef Philippe LAPORTE, formateur;
- L'Adjudant-chef Bertrand LEGRANGER, éducateur des activités physiques ;

Article 3. – Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4. – Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à chaque membre du jury.

Amiens, le 26 MAI 2021

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur de cabinet,



Antoine Planquette